



Incident et agression au QD

Le 26 février 2026, vers 07h00, dès la prise de poste de notre collègue au Quartier Disciplinaire, la détenue P. adoptera un comportement agressif et provocateur.

Motif : du tabac à tout prix !

Face au refus légitime de la collègue de faire circuler des cigarettes données par une autre détenue du QD, **la détenue P. s'est mise à frapper violemment contre la grille de sa cellule et à utiliser l'interphonie de manière abusive et répétée.** Elle continuera malgré les injonctions de l'agent.

Un peu plus tard, elle demandera à la détenue L. de déposer des cigarettes lors de son retour promenade, afin de pouvoir les récupérer elle-même, lors de sa réintégration.

La détenue L. s'exécutera en laissant tomber discrètement deux cigarettes au niveau de l'accès promenade. L'une des gradées présente sur le mouvement trouvera le dépôt avant d'ouvrir la cour occupée par la détenue P., pour procéder à sa réintégration.

Vers 10h15, lors de la réintégration de la détenue, la situation s'embrase. Ne trouvant pas le tabac qu'elle espérait récupérer, **elle refuse de réintégrer sa cellule et résiste aux gradées et à l'agent.** La collègue QD fait appel aux renforts via l'Icom et la gradée déclenche l'alarme « coup de poing ».

Les surveillantes, gradées et officiers présents essuieront crachats - dont l'un atteindra une surveillante ; gestes violents et opposition physique constante de la détenue, rendant l'intervention particulièrement difficile.

La détenue sera finalement maîtrisée et réintégrée en cellule **mais continuera son tapage intempestif, son usage abusif de l'interphonie, et ses insultes proférées à l'encontre de la collègue QD.**

Ces faits traduisent une nouvelle fois le mépris de certains profils détenues envers l'autorité et l'intégrité des personnels.

Un tel comportement à l'encontre des collègues n'est pas acceptable.

FO Justice apporte tout son soutien aux personnels présents et se tient à leur disposition pour toute démarche administrative et judiciaire.

**FO Justice exige une sanction disciplinaire exemplaire.
La sécurité et le respect des agents ne sont pas négociables.**

